Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 11 (1963)

Artikel: Les villes neuves dans les domaines des comtes de Savoie
Autor: Perret, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-727918

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES VILLES NEUVES DANS LES DOMAINES DES COMTES DE SAVOIE

par André Perret

Dans le *Bulletin* de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève de l'année 1947, M. Louis Blondel a publié le résultat de ses importantes recherches sur *Les fondations de villeneuves ou bourgs-neufs aux environs de Genève*. Dans cette publication le savant archéologue genevois a étudié tout spécialement la création de quatre bourgs fortifiés: Hermance [1], fondé peu avant 1247 par Aimon de Faucigny; Monthoux [2], construit à la même époque par ce même seigneur; Versoix [3], créé aux alentours de 1257 par Pierre de Savoie; et Bonneville [4], édifiée avant 1262, également par Pierre de Savoie. La ville neuve était invariablement flanquée d'un château; aussi M. Louis Blondel étudia-t-il nécessairement à nouveau la question des villes neuves dans son magistral ouvrage sur les châteaux de l'ancien diocèse de Genève.[5] Les plans de ces villes et bourgs, nés de la décision d'un dynaste, leur implantation suivant le relief du terrain et la topographie routière ont fait l'objet des observations attentives de l'auteur. Nous ne saurions ajouter quoi que ce soit aux constatations déjà faites sur la forme rectangulaire, circulaire ou polygonale des enceintes et sur la fréquente régularité du tracé des maisons et des parcelles à l'intérieur des murs. Notre propos est de rappeler que des initiatives helvétiques antérieures ont dû, à l'origine, inspirer les créations de villes neuves au sud du Léman et de rechercher les principales phases de l'histoire de ces fondations dans les domaines savoyards ainsi que les circonstances politiques et militaires qui les ont rendues nécessaires.

Nous ferons mention d'un certain nombre de bourgs nouvellement fondés dans le comté de Savoie et dans les contrées qui seront mêlées en deçà des Alpes à

[1] Hermance, canton de Genève.
[2] Monthoux, commune de Vétraz-Monthoux, canton d'Annemasse (Haute-Savoie).
[3] Versoix, canton de Genève.
[4] Bonneville, chef-lieu d'arrondissement (Haute-Savoie).
[5] L. Blondel, *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie, 1956.

l'histoire de la Savoie en raison de la politique d'expansion de ses comtes. Nous n'avons pas la prétention de donner une nomenclature complète de toutes les villes neuves qui furent créées au moyen âge dans la région étudiée. De nombreuses fondations n'ont d'ailleurs pas laissé de trace dans les documents.

La ville neuve a pour caractéristique essentielle d'avoir été créée auprès d'un château et d'être entourée d'une enceinte de murailles. Elle complète le système défensif du *castrum*, abrite les hommes chargés de l'entretien et de la garde de cet ensemble fortifié. Lorsqu'en 1220 Humbert, comte de Genève, autorisa le prieur de Saint-Victor de Genève à édifier le bourg d'Epeisses [6] sur un promontoire au bord du Rhône, il permit que ce lieu fût fortifié pour la défense du domaine, des moines et des hommes dépendant du prieuré.[7] Au siècle suivant, en 1328, Philippe de Savoie, prince d'Achaïe, héritier de l'apanage du Piémont, notifie aux bourgeois de Turin qu'il a fondé la ville neuve de Morette [8] pour la sûreté et la mise en défense de sa terre.[9] Pour attirer la main-d'œuvre nécessaire à la construction des maisons et des remparts et assurer l'avenir de sa fondation, le créateur d'une ville neuve devait octroyer à ses habitants des avantages personnels et des privilèges économiques. Soit au moment de sa création, soit quelques années plus tard, la ville neuve recevait donc obligatoirement une charte de franchises, d'où le nom de ville franche qui est aussi donné à ces agglomérations nouvelles.

La naissance d'une localité neuve sur un sol jusqu'alors presque vierge d'habitats ou, tout au moins, de peuplement clairsemé eut pour conséquence l'érection d'une paroisse nouvelle. D'anciens territoires paroissiaux furent donc démembrés. Ainsi que l'a montré M. Blondel, la paroisse d'Hermance a été détachée de celle de Villars, Monthoux de celle de Vétraz et Bonneville de celle de la Côte-d'Hyot.[10] Toutefois rares paraissent avoir été les villes neuves créées en des lieux jusqu'alors dénués de peuplement. Elles ne purent naître et se développer qu'en des sites d'une certaine importance au double point de vue stratégique et économique. Ces sites n'avaient pu totalement échapper à l'attention des générations antérieures. Villeneuve en Pays de Vaud est née près d'une ancienne station gallo-romaine, citée dans les itinéraires sous le nom de *Pennelucos*. L'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, qui a donné son nom à la ville neuve de L'Hôpital, fondée au bord de l'Arly, est antérieur à celle-ci.[11] Le site doit très probablement être identifié avec celui d'*Ad Publicanos*,

[6] Epeisses, commune d'Avully, canton de Genève.

[7] L. Blondel, *op. cit.*, pp. 44-46.

[8] Aujourd'hui Villanuova Solaro en Piémont.

[9] *Nos de novo fecimus construi villam in loco qui dicitur Villanova de Moreta pro tutela et defensione et clausura terre nostre* (L. Cibrario, *Recherches sur l'histoire et sur l'ancienne constitution de la monarchie de Savoie*... Traduit par M. A. Boullée, Paris, 1833, pp. 269-271).

[10] L. Blondel, *Les fondations de villeneuves ou bourgs-neufs aux environs de Genève*, *Bulletin* de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1947, pp. 3-17.

[11] Archives départementales de la Savoie, SA 26: charte de fondation de la ville neuve de L'Hôpital (aujourd'hui Albertville), 1287.

poste douanier de l'époque romaine. Les châteaux de Rolle [12], de Gex et, semble-t-il, celui de Flumet [13] sont plus anciens que les bourgs créés auprès d'eux. Une grange cistercienne se trouvait au lieu où fut fondée la ville neuve de Saint-Georges d'Espéranche dans le Viennois savoyard.[14] La paroisse de Murs a précédé la ville neuve des Marches, qui défendait l'accès de la Savoie près de la frontière du Graisivaudan.[15] Dans ce dernier cas il y eut transformation d'un centre d'habitats ruraux en une agglomération fortifiée par l'érection d'un château et de remparts. La ville neuve ne désigne donc pas forcément une localité, née soudain sur un terrain auparavant inhabité; mais il a fallu toutefois l'intervention d'un fondateur, la décision du seigneur qui a changé un lieu rural en une agglomération au plan déterminé à l'avance et munie de l'attribution essentielle de la ville médiévale, d'une enceinte de murailles.

Si les villes neuves, telles que nous les avons définies, sont nées dans la région alpine du XIIe au XIVe siècle, il n'en a pas moins existé de tout temps des créations de villes, comme les colonies romaines de Nyon sur le Léman et d'Aoste, l'*Augusta Praetoria* fondée par décision d'Auguste. Sans remonter à une aussi haute époque, des centres habités nouveaux ont apparu à l'époque franque et après les incursions sarrasines. La toponymie a conservé le souvenir de ces fondations: à côté de Chambéry, dit l'autre Chambéry dans le cartulaire de saint Hugues, rédigé entre 1107 et 1132, il existe la modeste paroisse de Chambéry-le-Vieux [16]; à côté d'Annecy, Annecy-le-Vieux [17]; en Maurienne, les deux paroisses voisines d'Albiez-le-Vieux et d'Albiez-le-Jeune [18] sont citées en 1040 et l'ablatif pluriel *in Albiadis* que mentionne le testament d'Abbon, daté de 739 [19], suggère qu'il existait déjà en ces lieux deux centres d'habitats du même nom. Une charte de 1244 révèle qu'il y avait alors un Chignin-le-Vieux.[20] Il existe donc à cette date deux Chignin. Les nouveaux bourgs de Chambéry, d'Annecy et de Chignin sont évidemment nés de la protection du *castrum* qui les dominait. Faute de documents suffisamment anciens nous ne pouvons savoir si une création seigneuriale est à l'origine de ces bourgs ou s'il y a eu progressive attirance des ruraux vers la protection qu'offrait le voisinage du château. Ces deux

[12] Rolle, canton de Vaud.

[13] A. Dufour et F. Rabut, *Histoire de la commune de Flumet*, dans *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. XI, 1867, pp. 7 et suiv.

[14] A.-J. Taylor, *The castle of St. Georges d'Espéranche*, dans *The Antiquaries Journal*, vol. XXXIII, January-April 1953.

[15] F. Bernard, *Histoire de Montmélian, chef-lieu de comté et bailliage de Savoie des origines à 1706*, Chambéry, 1956, pp. 13 et 79-81.

[16] Chambéry-le-Vieux, commune de Chambéry.

[17] Annecy-le-Vieux, commune du canton d'Annecy-Nord (Haute-Savoie).

[18] Albiez-le-Vieux et Albiez-le-Jeune, communes du canton de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie).

[19] *Cartulaires de l'église cathédrale de Grenoble, dits Cartulaires de saint Hugues*, publiés par M. Jules Marion, Paris, Imprimerie impériale, 1869, p. 37.

[20] *Apud Favraz vel apud Chininum Vetus*, cité par A. Gros, *Dictionnaire étymologique des noms de lieu de la Savoie*, Belley, 1935, p. 163.

causes ont d'ailleurs pu coexister. Le taillable, attaché à la glèbe, n'avait alors pas le droit de quitter son domaine d'origine sans l'assentiment de son seigneur.

Dès le XIe siècle des paroisses ont pris naissance à l'ombre des châteaux. Le pouillé du diocèse de Grenoble, rédigé au début du XIIe siècle sur l'initiative de saint Hugues, fait mention d'un total de 79 églises paroissiales dans le doyenné de Saint-André [21], c'est-à-dire dans la région s'étendant d'Aix-les-Bains, du mont du Chat et de la chaîne de l'Epine aux confins de la Savoie avec le Graisivaudan, et à l'ouest d'Albertville, entre Montailleur et Saint-Vital. Ce document distingue les anciennes églises, *ecclesiae*, des *capellae*. Celles-ci, au nombre de neuf, sont des chapelles de châteaux devenues à une époque plus récente des centres paroissiaux. Certains ont survécu. Ainsi les paroisses qui doivent leur création aux chapelles des châteaux d'Apremont [22] et de Chignin en Savoie-Propre, et de La Buissière [23] à la frontière du Graisivaudan ont subsisté jusqu'à nos jours.

La croissance des villes, les bourgs neufs

Les origines de Chambéry méritent de retenir notre attention, car autour du *castrum* et de ses abords immédiats sont venus s'adjoindre un bourg neuf et une ville neuve. En 1014 Chambéry est avec Lémenc, Aix et le château de Saint-Cassin un bien royal qui est alors cédé à la reine Hermengarde par son époux, Rodolphe III, roi de Bourgogne-Jurane.[24] Peut-être s'agit-il déjà de Chambéry-le-Jeune. En tout cas, c'est bien de lui dont il est question dans une donation de 1057, faite par la même reine à la cathédrale de Grenoble qui reçoit une maison dans le bourg de Chambéry en même temps qu'un mas de terre à Chambéry-le-Vieux.[25] Il existe donc dès le milieu du XIe siècle un bourg au pied du château. Ce bourg est un démembrement de la paroisse plus ancienne de Lémenc. Un acte de 1199 désigne en effet l'église priorale de Saint-Pierre de Lémenc sous le nom d'église baptismale et d'église mère.[26] Elle est la *parrochia* primitive. Le site d'ailleurs est anciennement connu puisque la station gallo-romaine de *Lemencum* a précédé une villa royale mentionnée dès 866.[27] Vers 1100, le bourg de Chambéry a acquis assez d'importance commerciale pour que les redevances en grains fussent comptées, dans les localités environnantes, à la mesure de Chambéry.[28] Les seigneurs des deux Chambéry ne forment qu'une

[21] *Cartulaires de l'église cathédrale de Grenoble...*, pp. 186-188.
[22] Apremont, canton de Montmélian (Savoie).
[23] La Buissière, canton du Touvet, arrondissement de Grenoble (Isère).
[24] Chanoine Trépier, *Documents. Recherches historiques sur le décanat de Saint-André* (*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. Documents*, vol. VI, 1886), n° 5.
[25] *Cartulaire de l'église cathédrale de Grenoble...*, pp. 99-100.
[26] Chanoine Trépier, *op. cit.*, n° 61.
[27] L. A. Muratori, *Antiquitates Italicae medii aevi...*, t. II (*Mediolani*, 1739), col. 121-122.
[28] Chanoine Trépier, *op. cit.*, n°s 22 et 30.

seule famille. En 1263 Aimon de Chambéry-le-Vieux reconnaît tenir du comte de Savoie sa maison dans le *castrum* de Chambéry.[29] Ces droits, conservés par les sires de Chambéry-le-Vieux dans l'enceinte du *castrum* de l'autre Chambéry, confirment la communauté d'origine entre les seigneurs des deux paroisses homonymes et autorisent à penser que les possesseurs de l'ancien Chambéry doivent être à l'origine les constructeurs du château de Chambéry-le-Jeune auquel ils ont donné le nom de leur domaine primitif. Nous constatons plus tard la présence de deux branches, issues de cette famille seigneuriale et se distinguant l'une de l'autre par le nom de Chambéry ou celui de Chambéry-le-Vieux. A la première appartenait Berlion de Chambéry, qui vendit le 15 mars 1232 au comte de Savoie, Thomas Ier, ses droits sur le bourg de Chambéry.[30]

Outre la chapelle du château il existe dès le pouillé de 1107-1132 une église paroissiale à Chambéry. L'agglomération s'étend dès le XIIe siècle en dehors des remparts. Aux alentours se fondent des couvents. Un bourg neuf, antérieur à 1228, se crée au nord de la Juiverie [31], puis une ville neuve, qui se trouvait située vers l'ancienne rue des Prisons et prolongeait le bourg neuf. Ces nouveaux quartiers sont inclus dans l'enceinte agrandie. Il fallut attendre l'année 1371 pour que les murs englobent le couvent de Saint-François, une partie de la rue Croix-d'Or et atteignent les boulevards.[32]

Annecy s'est créée et développée avec un parallélisme étonnant. Dès 1107-1142 existent les deux églises d'Annecy-le-Vieux et d'Annecy-le-Jeune au voisinage de la station gallo-romaine de *Boutae*.[33] Le *castrum* et ses dépendances ne devaient pas dépasser à l'origine la rivière du Thiou, mais au pied du château le bourg se crée entre le Thiou et le canal Notre-Dame puis une ville nouvelle s'élève entre les canaux Notre-Dame et de Vassé et est comprise dans l'enceinte agrandie du XIVe siècle.[34]

Ces deux exemples nous montrent des villes dont l'enceinte s'est développée par extensions successives. Le bourg primitif fait plus ou moins corps avec le *castrum* qui abrite les chevaliers et les clients du seigneur. Le premier groupe de demeures, qui s'agglutinent à l'extérieur des remparts, s'appellera tout naturellement le bourg neuf lorsqu'il sera ceint de murs. La deuxième extension faite aux dépens du terroir de la *villa* sera la ville neuve dont la destination rurale aura été plus tardivement abandonnée. A Genève le *castrum* romain et burgonde garde la même étendue

[29] Archives départementales de la Savoie, SA 22.

[30] Archives départementales de la Savoie, SA 15.

[31] Boniface du Bourg-Neuf est témoin d'un acte passé à Chambéry en 1228 (L. Morand, *Les Bauges. Histoire et documents*, vol. II, Chambéry, 1890, pp. 440-441.

[32] T. Chapperon, *Chambéry au XIVe siècle*, Paris, 1863, pp. 40-61 et carte hors-texte.

[33] P. Duparc, *L'église Saint-Maurice et les origines d'Annecy*, *Annesci*, fascicule 2, 1954, pp. 17-23.

[34] M. Bruchet, *Etude archéologique sur le château d'Annecy...*, Annecy, 1901, pp. 5-7. R. Blanchard, *Annecy, essai de géographie urbaine*, 1re partie: *Comment s'est fait Annecy*, Annecy, fascicule 4, 1956, pp. 42-46.

jusqu'au XIe siècle puis le périmètre fortifié s'agrandit alors par l'adjonction du quartier du port de la Madeleine. Dans la deuxième moitié du XIIe siècle le comte Guillaume de Genève englobe dans l'enceinte un nouveau quartier, appelé Villeneuve, qui s'élève à l'emplacement de l'ancien forum romain et sera connu ensuite sous le nom de Bourg-du-Four.[35]

Créations de villages – Le peuplement

Il ne se crée pas seulement au moyen âge des centres urbains, mais de simples villages prennent naissance sur l'initiative seigneuriale ou sur celle des maisons religieuses. Il a existé tout d'abord des villages, nés d'hostises, c'est-à-dire de défrichements effectués par des colons demi-libres, appelés hôtes, que le seigneur du lieu établissait sur des terres encore inexploitées pour les mettre en valeur. En Faucigny, dans les communes de Verchaix et de Sixt, des hameaux dits Les Hôtes perpétuent le souvenir de ces défricheurs. Un document, tardif il est vrai, donne d'intéressantes précisions sur le travail de défrichement. Il s'agit d'un mémoire de procédure de l'An XII, qui montre comment s'est faite, après l'éboulement, en 1248, de la montagne du Granier au sud de Chambéry, la remise en valeur au XIVe siècle par les paysans des alentours de la région désertée depuis cette catastrophe et connue sous le nom des Abîmes de Myans [36] : « Lorsqu'ils (les paysans) ont défriché, nous apprend ce texte, chacun s'est emparé successivement d'une portion de terrain, il l'environnait de fossés et de haies, il défrichait circulairement, le centre était inculte, et le voisin ne franchissait pas la clôture, parce qu'il avait à craindre qu'on usât de représailles à son préjudice ; c'était un contrat tacite, consenti et exécuté par l'universalité comme mutuellement avantageux, juste et équitable. » [37]

La fondation la plus connue est celle du village de Vallorcine en 1264 par le prieuré de Chamonix. La moitié de la *Vallis Ursine* est alors albergée par le prieur Richard à des hommes de langue germanique, des *Theutonici*, qui deviennent hommes liges du prieuré.[38] Huit ans plus tard, une église paroissiale est déjà érigée et le premier curé est nommé. En 1285 un moulin et un battoir sont concédés par le prieur au *theutonicus* Pierre de Vallorcine, qui reçoit l'autorisation d'en construire d'autres, s'ils deviennent nécessaires à l'avenir.[39] Il est intéressant de constater que ce peuplement de langue allemande correspond à l'époque d'expansion en Helvétie

[35] L. Blondel, *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève*, pp. 47-53 ; et *Géographie urbaine et féodale*, dans *Histoire de Genève des origines à 1798 publiée par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, Genève, A. Jullien, 1951, pp. 67-72.

[36] Myans, commune du canton de Montmélian (Savoie).

[37] Archives du docteur Rochefrette à Challes-les-Eaux (Savoie).

[38] A. Bonnefoy et A. Perrin, *Le Prieuré de Chamonix*, t. II : *Documents relatifs au prieuré* et à la vallée de Chamonix, vol. I, Chambéry, 1879, n°s 10 et 11.

[39] A. Bonnefoy et A. Perrin, *Documents...*, vol. I, n°s 13 et 21.

des comtes de Savoie et de Genève et des sires de Faucigny. Une main-d'œuvre d'origine étrangère travaille en 1280 pour les chartreux de Saint-Hugon [40] et, à une époque antérieure à 1337, les mines de Brandes en Oisans sont exploitées pour le compte du Dauphin par les Allemands.[41] Dans la paroisse de Samoëns le village des Allamands perpétue sans doute le souvenir de ces infiltrations alémaniques médiévales.

Pour la mise en valeur du sol les monastères sollicitent des seigneurs l'envoi de la main-d'œuvre nécessaire. Le 20 novembre 1226, un accord est conclu à ce sujet entre Aimon de Faucigny et l'abbaye de Saint-Michel de la Cluse, important monastère situé aux confins du val de Suse et du Piémont et dont dépendait le prieuré de Megève. Si les hommes, établis sur les terres de ce prieuré, ne paient pas mille sous de servis annuel à la Saint-Michel à l'abbaye transalpine, celle-ci récupérera sa terre, est-il décidé, jusqu'à ce qu'elle ait institué d'autres « possessores ». Si elle n'en trouve pas, elle en recevra d'Aimon de Faucigny.[42] Souvent, semble-t-il, le peuplement d'une localité nouvelle est assuré par les habitants des alentours. Lors de la fondation, en 1220, du bourg d'Epeisses par le prieuré de Saint-Victor de Genève un accord, conclu entre cette maison religieuse et le comte de Genève, prévoit que vingt familles, venues de la métralie voisine de Champagne et de Cartigny, s'y établiront.[43] A cinq personnes par feu ce serait donc à une centaine d'habitants qu'il conviendrait d'estimer la population de cette ville neuve lors de sa création. Dans les chartes des franchises de Chambéry et de Montmélian, octroyées en 1232 et 1233 par les comtes de Savoie Thomas Ier et Amédée IV, ceux-ci s'engagent à ne pas accueillir dans la ville libre les hommes qui dépendent de leurs vassaux du comté de Savoie sans l'assentiment de ceux-ci.[44] Cette clause était destinée manifestement à ménager les intérêts des seigneurs qui devaient craindre le dépeuplement de leurs terres. Cette clause disparaît dans les chartes concédées à la fin du XIIIe siècle par le comte Amédée V. Cette suppression révèle les progrès accomplis par l'autorité comtale. Les franchises attirent donc les paysans vers les agglomérations urbaines. Les taillables du mandement de Flumet déclarent, dans une requête datée de 1421, que depuis l'octroi des franchises du bourg, en 1228, le terroir rural a diminué de trois cents feux.[45]

[40] Th. Sclafert, *L'industrie du fer dans la région d'Allevard au moyen âge*, dans *Revue de géographie alpine*, t. XIV, 1926, fascicule II, p. 256.

[41] G. Letonnelier, *Les étrangers dans le département de l'Isère*, dans *Revue de Géographie alpine*, t. XVI, 1928, fascicule IV, p. 703.

[42] A. Bonnefoy et A. Perrin, *Documents...*, vol. I, n° 5.

[43] L. Blondel, *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève*, pp. 44-46.

[44] L. Cibrario et D. C. Promis, *Documenti, sigilli e monete apartenanti alla storia della monarchia di Savoia*, Torino, 1833, p. 127. J. Huguenin, *Franchises de Montmélian et d'Arbin...*, dans *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. II, 1858, pp. 249-273.

[45] A. Dufour et F. Rabut, *Histoire de la commune de Flumet*, dans *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. XI, 1867, pp. 49-53.

Fondations de villes neuves – Première phase: 1214-1263

En dehors des agrandissements successifs de villes anciennes et des créations de villages il existe de vraies villes neuves qui sont fondées dans les domaines savoyards, au sens large du terme, de la première moitié du XIIIe siècle au milieu du XIVe siècle. Au cours d'une première période, qui s'étend de l'époque du comte Thomas Ier à l'accession, en 1263, de Pierre de Savoie à la tête du comté, les préoccupations économiques paraissent avoir dominé, sans toutefois que les considérations militaires soient absentes. Après quelques années, où les textes ne font pas mention de villes neuves, une deuxième phase s'ouvre avec le comte Amédée V. L'objectif essentiel de ces fondations est alors la mise en état de défense des frontières et territoires contestés ou plus vulnérables.

Les comtes de Savoie et leurs voisins et rivaux, les comtes de Genève et les seigneurs de Faucigny, ont trouvé dans les pays de langue allemande des exemples plus à leur convenance, semble-t-il, qu'en Italie où les villes acquirent de bonne heure une puissance politique que les dynastes alpestres n'avaient pas intérêt à implanter dans leurs domaines. En Allemagne la situation des villes rhénanes s'était sans cesse améliorée au XIIe siècle. Leur essor économique avait été accompagné de l'octroi de privilèges d'ordre fiscal et judiciaire. Il en fut ainsi à Cologne.[46] Le droit des marchands de cet important centre commercial va servir de modèle pour les franchises concédées aux villes neuves fondées par les Zähringen dans les confins germano-helvétiques et en Suisse alémanique. Dès 1120 Fribourg-en-Brisgau est fondée par Conrad de Zähringen et reçoit une *Handfeste* selon le droit de Cologne.[47] En 1178 le duc Berthold IV de Zähringen confirme en faveur du prieuré de Payerne la possession de l'alleu sur lequel a été bâtie la quatrième partie de la ville de Fribourg en Suisse, dont la fondation remonterait aux alentours de 1160. Cette ville neuve recevra, en 1249, des franchises sur le modèle de celles de Fribourg-en-Brisgau.[48] A son tour Berne est fondée, en 1191, par Conon de Bubemberg avec consentement de Berthold V de Zähringen. La grande charte des franchises de Berne est octroyée, en 1218, selon le droit de la ville de Cologne par l'empereur Frédéric II.[49] Dix ans plus tard l'influence du droit de Cologne et de Fribourg-en-Brisgau pénétrera en Faucigny et ce droit sera adopté pour les franchises de la ville neuve de Flumet.

[46] E. Jordan, *L'Allemagne et l'Italie aux XIIe et XIIIe siècles*, dans *Histoire du moyen âge (Histoire générale publiée sous la direction de Gustave Glotz)*, Paris, 1939, pp. 227-229.

[47] F. Forel, *Régeste, soit répertoire chronologique de documents relatifs à l'histoire de la Suisse romande*, 1re série, dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, Lausanne, t. XIX, 1862, n° 448.

[48] P. Zurich, *Les origines de Fribourg et le quartier du bourg aux XVe et XVIe siècles*, dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, 2e série, t. XII, 1924, pp. 31-63. F. Forel, *loc. cit.*, n°s 663 et 1339.

[49] F. Forel, *loc. cit.*, n°s 758 et 896.

La pénétration des comtes de Savoie et des sires de Faucigny en Pays de Vaud va les mettre en contact avec les Zähringen et avec leurs héritiers, les comtes de Kibourg. Dès 1207 le comte Thomas Ier de Savoie reçoit l'investiture impériale pour le château de Moudon. Les intérêts des maisons de Savoie et de Zähringen se heurtent dans les années suivantes en Suisse romande. C'est en 1211 qu'un traité de paix met fin aux hostilités entre le comte Thomas Ier et le duc Berthold V.[50] Quelques années plus tard ce rapprochement est scellé par le mariage de Marguerite de Savoie avec le comte Hartmann de Kibourg, héritier de la famille de Zähringen. En 1225 l'avouerie de l'évêché de Lausanne est vendue à Aimon de Faucigny. Les progrès extrêmement rapides de Pierre de Savoie, fils du comte Thomas et gendre d'Aimon de Faucigny, en Pays de Vaud et en Suisse alémanique l'opposèrent aux Kibourg et à leur successeur, Rodolphe de Habsbourg. Pierre de Savoie devint avoué de Payerne, reçut l'hommage des seigneurs d'Estavayer et des comtes de Gruyère et fut nommé, par diplôme impérial, en 1255, protecteur de Berne et de Morat.[51]

Ces faits montrent que les comtes de Savoie et les seigneurs voisins ne pouvaient se désintéresser des initiatives prises par les Zähringen et les Kibourg et avaient dû suivre attentivement le développement des villes neuves helvétiques. Cet exemple allait être imité. La plus ancienne des villes neuves créées par la Maison de Savoie et dont nous connaissons la date de fondation est la ville neuve de Chillon. Elle a été édifiée sur décision du comte Thomas Ier, et gratifiée par lui, en avril 1214, d'une charte de franchises, la *carta libertatis Villenovae*, dont nous connaissons l'existence grâce à un vidimus octroyé, en 1252, par Amédée IV, fils aîné du fondateur.[52] Le bourg ainsi créé au sud du château de Chillon, dont le comte Thomas avait hérité de son père Humbert III, n'est autre que la ville maintenant vaudoise de Villeneuve, située sur le Léman au débouché de la vallée du Rhône, alors au cœur du Vieux-Chablais, sur la grande voie commerciale qui d'Italie et du Grand-Saint-Bernard se dirigeait vers la Germanie. La situation avait une indéniable valeur économique puisque Villeneuve deviendra un important lieu de péage. Cette fondation se trouvait au voisinage d'une ancienne station gallo-romaine disparue, *Pennelucos*, toponyme mentionné dans les itinéraires antiques et signifiant dans la langue celtique la tête du lac. Cet ancien toponyme, latinisé en *Caput Laci*, est encore cité en 826 sous la plume d'Eginhard. Dans une charte de 921 cette dénomination a pris un sens plus général, celui de Chablais, *pagus Caput Lacensis*, pays qui désignait au moyen âge la contrée sous l'influence de l'abbaye valaisanne de Saint-Maurice d'Agaune et qui s'étendait de la Dranse près de Thonon à la Veveyse, arrosant Vevey. L'emplacement

[50] F. Forel, *loc. cit.*, nos 812 et 841.

[51] L. Wurstemberger, *Peter der Zweite, Graf von Savoyen, Margraf in Italien*, t. IV: *Urkunden*, Bern, 1858, nos 48, 62, 130, 387, 397 et 402.

[52] F. Forel, *Chartes communales du Pays de Vaud dès l'an 1214 à l'an 1527*, dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, 1re série, t. XXVII, 1872, pp. 3-7.

même de Villeneuve était connu sous le nom de *Compendiacum*, Compengiez, cité dans une charte de 1005, toponyme qui tomba en désuétude dans le courant du XIIIe siècle et fut remplacé par celui de Villeneuve.[53] Les franchises de 1214 stipulent que les fours et les moulins appartiendront au comte, que les habitants paieront annuellement à ce dernier huit deniers pour chaque toise possédée devant leurs demeures et lui devront, en cas de guerre, la cavalcade à leurs frais dans tout le diocèse de Sion et autour du lac à condition de pouvoir s'éloigner des bateaux et y revenir en un seul jour. Des foires et un marché sont institués.[54] Le comte Thomas a de sérieuses contestations avec son voisin, l'évêque de Sion. Des considérations militaires, aussi bien qu'économiques, président donc à la naissance de la ville neuve.

L'exemple de cette création allait être rapidement suivi. Dès 1220 le bourg fortifié d'Epeisses est fondé par le prieuré de Saint-Victor de Genève et, le 20 février 1226, une autre ville neuve est créée par le comte Thomas de Savoie dans le val de Suse sur le molard situé sous l'église de San Giorio. Les hommes qui doivent habiter la future localité s'engagent à verser tous les ans un servis d'un denier à l'église de San Giorio pour chaque *casale*, c'est-à-dire pour chaque lot de terrain à bâtir. Le comte renonce à toute revendication sur ce servis.[55] En octobre 1228 ce fut la fondation de Flumet par Aimon de Faucigny.

La ville neuve de San Giorio était née sur la route du Mont-Cenis à Turin. Le bourg de Flumet fut bien placé à la frontière du Faucigny sur la route de l'Arly qui reliait cette importante seigneurie au bassin de l'Isère. Le nom de Flumet est cité dès 1151. Le château aurait été construit vers 1200 par les sires de Faucigny en ce lieu où leurs possessions étaient limitrophes de celles des comtes de Genève et proches de celles des comtes de Savoie. Dès 1202 il existe un curé de Flumet. Il ne s'agit peut-être que d'un chapelain du *castrum*.[56] En octobre 1228 Aimon de Faucigny concède au bourg de Flumet une charte de franchises qui donne de précieuses indications sur la fondation de cette ville neuve. Le seigneur de Faucigny déclare avoir fondé en un lieu lui appartenant une ville et un marché pour les marchands. L'annonce en a été faite tout alentour et les marchands se sont rassemblés au moyen d'une *conjuratio*, c'est-à-dire d'un serment qui les liait. A chacun d'eux a été concédé un terrain à bâtir. Chacun de ces lots mesurait cent pieds de long sur cinquante de large. Cette surface est exactement celle qui avait été adoptée pour les parcelles attribuées lors de la fondation de Fribourg-en-Brisgau. A Flumet il fut décidé que

[53] H. Jaccard, *Essai de toponymie. Origine des noms de lieux habités et des lieuxdits de la Suisse romande*, Lausanne, G. Bridel, 1906, pp. 64 et 516. Gremaud, *Documents relatifs à l'histoire du Valais*, dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. XXIX, 1875, vol. I, n° 38.

[54] F. Forel, *Chartes communales...*, pp. 3-7; L. Wurstemberger, *loc. cit.*, n° 293a.

[55] D. Carutti, *Regesta comitum Sabaudiae, marchionum in Italia..., Augustae Taurinorum*, 1889, n° CDLXXXIX.

[56] A. Dufour et F. Rabut, *Histoire de la commune de Flumet*, dans *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. XI, 1867, pp. 7-8.

le détenteur de chaque terrain devra à Aimon de Faucigny et à ses successeurs un cens annuel à la Saint-Martin. Les enfants hériteront de la parcelle paternelle et de la maison édifiée dessus. Il est octroyé des privilèges économiques; une assemblée des bourgeois aura la libre élection d'un *advocatus* et d'agents de la commune. Douze élus, *electi conjuratores*, nommés par le seigneur avec le consentement des bourgeois, seront chargés de la justice et de l'administration des biens en déshérence, dont il sera fait trois parts, une pour Dieu, une pour les constructions de la ville et une pour le seigneur. Les bourgeois pourront appeler d'un jugement devant le seigneur ou devant la ville de Fribourg-en-Brisgau. Si une contestation s'élève entre les bourgeois, elle sera jugée selon la coutume et le droit de tous les marchands, principalement de ceux de Cologne. Cette charte de fondation de Flumet a été scellée des sceaux d'Aimon de Faucigny et de la ville de Fribourg-en-Brisgau.[57] Il s'agit non d'une simple charte de franchises, mais d'une véritable charte de commune qui donne aux bourgeois par l'intermédiaire de l'*advocatus*, soit l'avoué ou l'avoyer, et d'agents élus, une liberté de gestion qui ne sera octroyée quelques années plus tard ni à Chambéry, ni à Montmélian.

En 1307, Hugues Dauphin, seigneur de Faucigny, confirmera la charte de Flumet, mais en y insérant de telles retouches qu'elle s'apparentera désormais aux franchises alors concédées aux autres villes et bourgs de Savoie. Le corps des douze élus, l'appel à Fribourg et la référence au droit de Cologne seront supprimés.[58] Telle qu'elle apparaît d'après la charte de 1228 la fondation de la ville neuve de Flumet obéit manifestement à des considérations économiques.

Six ans après la charte de Flumet, le bourg de Saint-Prex est fondé par le chapitre de Lausanne sur le Léman entre Morges et Rolle. Il existait dans les terres un village de Saint-Prex, mais il était soumis aux violences, incendies et rapines de bandes venues de la rive méridionale du lac. Aussi le chapitre de Lausanne prit-il, le 4 juin 1234, la décision d'en transférer les habitants, plus ou moins dispersés par ces malheurs, dans un lieu plus sûr, nommé jusque là *Sube* et situé sur la rive même du lac, et de le fortifier.[59] Vers 1236, entre le marché et la vieille ville de Vevey fut créée à son tour la ville neuve libre de Vevey par Rodolphe, seigneur d'Oron, agissant sur les conseils d'Aimon de Faucigny, de Rodolphe de Gruyère et d'Aimon de Blonay.[60] Pendant une trentaine d'années les créations de bourgs vont se multiplier, principalement dans le Pays de Vaud, en Chablais et en Genevois. La région du Léman est alors l'objet de luttes incessantes entre Pierre de Savoie, les comtes de

[57] A. Dufour et F. Rabut, *loc. cit.*, pp. 23-36 et 95-105. P. Zurich, *Les origines de Fribourg...*, pp. 97-100.

[58] A. Dufour et F. Rabut, *loc. cit.*, pp. 105-125.

[59] F. de Gingins-La-Sarra et F. Forel, *Recueil de chartes, statuts et documents concernant l'ancien évêché de Lausanne*, dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. VII, 1re livraison, 1846, p. 37.

[60] F. Forel, *Chartes communales du Pays de Vaud*, dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. XXVII, 1872, pp. 12-15.

Genève et de Habsbourg, les évêques de Lausanne, de Genève et de Sion. C'est l'époque où Pierre de Savoie et de nombreux chevaliers savoyards guerroient aussi dans la Gascogne anglaise au service d'Henri III d'Angleterre qui fait élever force bastides dans ses possessions continentales. Ainsi que l'a démontré M. Louis Blondel, Pierre de Savoie introduit alors dans ses domaines personnels le type de la tour ronde circulaire qu'il emprunte aux châteaux édifiés par le monarque anglais sur le continent.[61]

Comme en Aquitaine de nombreuses places fortes s'élèvent donc dans les Alpes. Entre 1230 et 1241 l'évêque de Genève, Aimon de Grandson, fait bâtir non loin de sa ville épiscopale, sur une hauteur qui domine le Rhône, le château et le bourg de Peney en laissant hors des murs l'église d'un ancien village.[62] Les paroisses de Prémillieu et d'Hostiaz en Bugey sont fondées par l'abbaye de Saint-Sulpice. Le 11 juin 1242, le représentant de l'évêque de Belley donne à l'abbé et aux religieux de ce monastère l'autorisation d'édifier deux églises paroissiales sur lesquelles il leur concède le droit de patronage. Il s'agit de fonder deux villes neuves aux emplacements où cette abbaye possédait des granges. En octobre 1245 le comte de Savoie, Amédée IV, donne à son tour les autorisations nécessaires ; il affranchit les habitants des bans et redevances qui lui sont dues et permet aux religieux de posséder ces villes comme ils possédaient les deux granges de Prémillieu et d'Hostiaz.[63]

Il existe d'autres exemples de granges monastiques qui donnèrent naissance à des bourgs. C'est ainsi que les granges cisterciennes du Bréda et du Cernon, fondées au XIIe siècle aux confins du Graisivaudan et de la Savoie par l'abbaye de Tamié, devinrent respectivement les gros bourgs de Pontcharra et de Chapareillan.[64] Nous verrons que Saint-Georges d'Espéranche en Viennois est née d'une grange de Bonnevaux.

En 1246 Aimon de Blonay édifie aux environs d'Evian le château de Saint-Paul sur un alleu que lui cède à cette fin Aimon de Faucigny et il fonde, sur une éminence voisine, le bourg fortifié portant le même nom de Saint-Paul.[65] Le 8 janvier 1247 Aimon de Faucigny reçoit d'une bulle pontificale l'autorisation d'établir une chapelle dans chacun de ses *castra* récemment édifiés d'Hermance et de Monthoux.[66] Dans les années suivantes le grand créateur de villes neuves sera Pierre de Savoie, gendre d'Aimon de Faucigny. Ce prince contribuera ainsi à mettre en état de défense ses domaines personnels en pays genevois et vaudois et dans la seigneurie du Faucigny

[61] L. Blondel, *L'architecture militaire au temps de Pierre II de Savoie. Les donjons circulaires*, *Genava*, t. XIII, 1935, pp. 1-51.

[62] L. Blondel, *Les châteaux de l'ancien diocèse de Genève...*, pp. 38-43.

[63] M. C. Guigue, *Petit cartulaire de Saint-Sulpice en Bugey. Suivi de documents inédits pour servir à l'histoire du diocèse de Belley*, Lyon, 1884, pp. 85-88.

[64] F. Bernard, *Histoire de Montmélian...*, pp. 96-97.

[65] La date de 1246, donnée par M. Louis Blondel, *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève...*, pp. 396-399, rectifie celle de 1216 donnée par un document et qui paraît trop ancienne.

[66] L. Blondel, *Les fondations de villeneuves ou bourgs-neufs aux environs de Genève*, pp. 4-10.

qu'il tient du chef de sa femme. Vers 1257 ou peu après cette date, il entreprend la construction du bourg fortifié de Versoix dont le château fut élevé par ses soins avant 1268.[67] Cette ville neuve fut, vers cette époque, gratifiée d'une charte de franchises. A l'extrémité méridionale du lac de Neuchâtel, près d'un site connu dès l'antiquité, Pierre de Savoie fit construire en 1259-1260 le château et la ville neuve d'Yverdon. Ces travaux, commencés sous la direction du maître d'œuvre Pierre Meinier, se poursuivirent pendant une dizaine d'années grâce aux efforts des deux principaux maîtres maçons, Jean et Jacques.[68] En 1262 Pierre de Savoie fait bâtir à grands frais, du consentement d'Agnès de Faucigny, sa femme, le château et la ville de Tucinge. Dès 1282 ce vieux lieudit a échangé, comme l'a montré M. Louis Blondel, son toponyme contre celui de Bonneville et le nom ancien ne subsiste plus que pour désigner le hameau de Toisinge aux environs. La fille du fondateur, la grande dauphine Béatrice de Faucigny, octroie, en 1290, des franchises à Bonneville.[69]

D'autres dynastes, mus par de semblables préoccupations stratégiques et économiques, fondèrent eux aussi des villes neuves. Celle de Gex fut créée avant 1261 autour du château plus ancien de ce nom par Léonette de Gex et son mari, Simon de Joinville. Les franchises de Gex sont antérieures à 1269.[70] La ville neuve de Saint-Georges d'Espéranche [71], connue depuis les travaux de M. A.-J. Taylor, est née pour des raisons particulières dans le Viennois savoyard. Il existait en ce lieu à partir du milieu du XIIe siècle une grange qui dépendait de l'abbaye cistercienne de Bonnevaux. En 1249 Pierre de Savoie fit l'acquisition du château et de la châtellenie de Septême. La grange d'Espéranche, achetée des moines de Bonnevaux, l'année suivante, formait déjà un village qui sera détaché du mandement de Septême. Elle fut cédée avant 1256 par Pierre de Savoie à son frère Philippe, archevêque élu de Lyon. C'est très probablement à Philippe de Savoie qu'il faut faire l'honneur de la construction de la ville murée et du château de Saint-Georges d'Espéranche, centre d'une nouvelle châtellenie. La ville neuve existait dès 1262. La construction du château de Saint-Georges, commencée avant 1270, se pourvuivit jusqu'en 1275. Le maître d'œuvre, qui avait auparavant travaillé à Yverdon, est connu dans les documents anglais sous le nom de maître Jacques de Saint-Georges. En raison des liens dynastiques existant alors entre les maisons de Savoie et d'Angleterre il y eut au XIIIe siècle des contacts fréquents entre le royaume anglais et le comté savoyard. Une des conséquences en fut la construction, à partir de 1277, d'un certain nombre de châteaux du Pays de Galles par le maître Jacques de Saint-Georges. Philippe de

[67] L. Blondel, *loc. cit.*, pp. 12-15.

[68] A.-J. Taylor, *Master James of St. Georges*, dans *The English Historical Review*, oct. 1950.

[69] L. Blondel, *loc. cit.*, pp. 10-12. L. Falletti, *Eléments d'un tableau chronologique des franchises de Savoie*, dans *Revue savoisienne*, 1937.

[70] L. Blondel, *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève*, pp. 205-209.

[71] Saint-Georges d'Espéranche, commune du canton d'Heyrieux, arrondissement de Vienne (Isère).

Savoie, revenu à la vie séculière afin d'hériter, en 1268, du comté de Savoie à la mort de son frère Pierre II, avait dû renoncer à ses résidences épiscopales. Saint-Georges d'Espéranche fut principalement bâti pour servir de *palatium*, de château de plaisance destiné à remplacer les demeures abandonnées par l'ancien archevêque de Lyon.[72]

Au cours de la première phase de leur histoire les villes neuves avaient été édifiées non au cœur de la Savoie, mais dans les régions périphériques sous l'impulsion surtout du comte Thomas Ier, d'Aimon de Faucigny et de Pierre de Savoie avant son accession au comté. En 1263, après avoir unifié sous sa domination le Pays de Vaud et avoir étendu son influence jusqu'en Helvétie alémanique Pierre de Savoie devint comte sous le nom de Pierre II. A sa mort, en 1268, le comté et ses dépendances revinrent à son frère puîné, Philippe de Savoie. Parvenu au soir de son existence à la responsabilité suprême, le comte Philippe Ier eut à défendre les conquêtes de son prédécesseur contre Rodolphe de Habsbourg, le plus dangereux adversaire de la Maison de Savoie, rendu plus redoutable encore, en 1273, par son élection à l'Empire. Malgré sa ténacité le comte Philippe dut s'incliner devant les forces impériales supérieures et renoncer, en 1283, à ses droits sur Morat, Gumminen et l'avouerie de Payerne. Deux ans plus tard, il mourait, laissant à son neveu et héritier, le comte Amédée V, une situation délicate.

Fondations de villes neuves – Deuxième phase (1285-1323)

A l'époque d'Amédée V les fondations de villes neuves ont pour raison essentielle l'intérêt stratégique. Ce sont de semblables préoccupations qui ont suscité pendant la même période la concession de nombreuses chartes de franchises aux villes savoyardes.[73] Les trente-huit années pendant lesquelles Amédée V présida aux destinées de la Savoie de 1285 à 1323 furent remplies de guerres incessantes soutenues par les ennemis coalisés de la Maison de Savoie. Les arrêts des combats ne furent que des trêves sans lendemain. Menacé en Helvétie par Rodolphe de Habsbourg, qui s'efforce de lui susciter des adversaires, Amédée V doit combattre sans fin contre le comte de Genève, inquiet de la pénétration savoyarde dans cette ville, le dauphin de Viennois, Humbert de la Tour, irréductible ennemi du Savoyard, et Béatrice de Faucigny, veuve du dauphin Guigues VII, désireuse de laisser à la famille delphinale la seigneurie du Faucigny malgré l'opposition du comte de Savoie. Au gré des alliances qui se nouent, se dénouent et se renouvellent pour briser la

[72] A.-J. Taylor, *The Castel of St. Georges d'Espéranche*, dans *The Antiquaries Journal*, vol. XXXIII, January-April 1953.

[73] P. Vaillant, *La politique d'affranchissement des comtes de Savoie (1195-1401)*, dans *Etudes historiques à la mémoire de Noël Didier*, Paris, 1960, pp. 315-323.

puissance savoyarde, le comte Aymar de Valentinois, qui a partie liée avec le dauphin, Jean de Chalon, sire d'Arlay, beau-frère de l'empereur, Humbert de Thoire-Villars, les évêques de Valence et de Genève, Charles II d'Anjou, roi de Naples, comte de Provence, qui en Piémont sape les positions de la Maison de Savoie, associent leurs efforts militaires ou diplomatiques à ceux des adversaires les plus constants d'Amédée V.[74]

Rarement la Savoie au cours de son histoire fut ainsi cernée sur ses principales frontières par d'aussi nombreux et dangereux adversaires. Ce fut la gloire d'Amédée V d'avoir su organiser la défense de ses frontières, d'avoir payé de sa personne dans les combats, d'avoir mené un jeu politique habile et tenace, d'avoir enfin saisi l'occasion de la mort de Rodolphe de Habsbourg pour reconquérir en Helvétie alémanique les places perdues par son prédécesseur. Un des moyens employés par le comte de Savoie pour maîtriser le destin et faire échec à ses adversaires, ce fut de couvrir ses frontières de villes neuves fortifiées et de bâties plus rapidement élevées. Il suivit les exemples laissés à cet égard par ses prédécesseurs. Il lui fallut mettre en état de défense les possessions savoyardes en Genevois et en Chablais, directement menacées par le comte de Genève et Béatrice de Faucigny, et la Savoie Propre, assaillie par le dauphin. Ce sont donc les deux régions situées au nord et au sud de l'Etat savoyard qui verront naître les places fortes.

Tenir solidement dans de semblables conjonctures une position telle que Conflans, la clé de la Tarentaise, était d'une impérieuse nécessité. L'Isère battait alors directement le rocher de Conflans. La route de Chambéry au Petit-Saint-Bernard et au val d'Aoste devait donc nécessairement, pour gagner la Tarentaise, escalader la position de Conflans après avoir franchi le pont de l'Arly. Ce lieu, d'une telle importance stratégique, pouvait être un objectif tentant pour les forces Delphino-Faucignerandes ou Genevoises. Les Faucignerands étaient maîtres du Beaufortin tout proche et du cours supérieur de l'Arly; les Genevois étaient limitrophes du col de Tamié et d'Ugine et les Dauphinois pouvaient à tout instant déboucher du Graisivaudan et remonter la vallée de l'Isère. Des efforts conjugués risquaient d'amener à Conflans une jonction qui couperait les possessions d'Amédée V. Or cette place si importante échappait en grande partie au comte de Savoie. L'archevêque de Tarentaise y conservait des vestiges de suzeraineté et les sires de Conflans étaient maîtres du *castrum* et d'une grande partie de la ville. Toutefois, le comte Amédée V avait des intérêts dans la place et des droits de juridiction. Il y était représenté non par un châtelain, car il n'avait pas de droits sur le château, mais par un simple métral, cadet de la Maison de Conflans.[75] Enfin, sur la rive droite de

[74] P. Fournier, *Le royaume d'Arles et de Vienne (1138-1378). Etude sur la formation territoriale de la France dans l'Est et le Sud-Est*, Paris, 1891, pp. 270 et suiv.

[75] J. Roubert, *La seigneurie des archevêques-comtes de Tarentaise du Xe au XVIe siècle*, dans *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, 6e série, t. V, 1961), pp. 153-157.

l'Arly, le territoire, où avait été fondé, en face de la ville haute, l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem, dépendait d'Amédée V. C'est là qu'en attendant d'être maître de la vieille ville le comte va édifier la ville neuve de L'Hôpital. Des conventions sont passées à cette fin, le 31 août 1287, entre le bailli de Savoie, Hugues de Chandieu, et deux autres représentants d'Amédée V et les hommes qui devaient peupler la localité naissante. Ces accords sont une véritable constitution de ville libre. Il est stipulé que le comte devra construire la ville, qu'il percevra en échange les redevances dites les toises ainsi que la leyde et le poids selon la constitution de la ville libre d'Ugine, qu'il pourra faire un marché et avoir les bans de justice criminelle. Les habitants devront lui céder deux moulins et un four qui seront obligatoirement utilisés par la population; enfin la cavalcade lui sera due.[76]

Amédée V ne se désintéresse pas pour autant du bourg de Conflans. Le 17 octobre 1288, il conclut une transaction qui détermine ses droits de juridiction et ceux de son métral.[77] Enfin, le 11 août 1319, le comte de Savoie fait un échange avec Humbert de Conflans, son métral, qui lui abandonne son château et les droits de juridiction dépendant de sa métralie.[78] Bien que le principal *castrum*, celui de la branche aînée des Conflans, lui échappât encore, Amédée V pouvait constituer désormais une nouvelle châtellenie comtale en joignant à la ville neuve de L'Hôpital la partie de la ville haute qui relevait de lui et le château cédé par son ancien métral: ce fut la châtellenie dite de la Ville Neuve de L'Hôpital de Conflans.[79] Pour se rendre fidèles les populations Amédée V multiplie à cette époque les chartes de franchises en faveur des localités d'indéniables importance stratégique: de 1285 à 1301 il octroie des franchises à Moudon, Seyssel, Cusy-en-Genevois, Pont-de-Beauvoisin, Aigle, Châtillon en val d'Aoste, Nyon, Ugine, Saint-Maurice en Valais, Tournon et au Châtelard-en-Bauges.[80]

Dans son *Histoire de Montmélian*, M. l'abbé F. Bernard a montré comment le comte Amédée V avait achevé la protection de sa frontière méridionale en faisant construire à l'emplacement de l'ancienne paroisse de Murs le château et le bourg muré des Marches. Le bailli de Savoie, Hugues de Chandieu, qui avait représenté Amédée V lors de la fondation du bourg de L'Hôpital, fit édifier à partir de 1301 le château des Marches [81] de Murs destiné à couvrir vers le Graisivaudan la forteresse de Montmélian. Malgré de continuelles escarmouches avec les Dauphinois, maîtres des châteaux voisins de Bellecombe et de Barraux, les Marches furent élevées de

[76] Archives départementales de la Savoie, SA 26.
[77] Archives départementales de la Savoie, SA 23.
[78] Archives départementales de la Savoie, C 1818.
[79] Archives départementales de la Savoie, Fonds des archives camérales: comptes de la châtellenie de Conflans 1319-1320 et années suivantes. La ville de L'Hôpital et le bourg de Conflans ont été réunis par lettres patentes du 19 décembre 1835 pour former la ville d'Albertville.
[80] L. Falletti, *Eléments d'un tableau chronologique des franchises de Savoie*, pp. 38 et suiv.
[81] Les Marches, commune du canton de Montmélian, arrondissement de Chambéry.

1301 à 1304. Elles se composèrent d'un château et d'une ville neuve, qui mesura 240 mètres de long sur 70 de large. Les palissades de bois, construites tout d'abord, firent place à des murs de pierre et à des tours rondes. Les travaux pour l'aménagement de profonds fossés se poursuivirent en 1305.[82] Au voisinage des Marches le comte de Savoie fit bâtir, en 1301, un petit château de bois, la bâtie des Mortes dans la plaine de ce nom. Cette défense avancée fut bientôt détruite, très probablement par une attaque dauphinoise. En juin 1305 les Faucignerands assaillent et prennent dans les Bauges le château du Châtelard qu'Edouard de Savoie, fils du comte, réussit à reconquérir à la fin du même mois après un siège de seize jours.[83] La charte des franchises du Châtelard est consumée dans ces combats.[84]

La guerre sévit aussi dans le Chablais et le Genevois. Amédée V, désireux d'avoir des points d'appui sur le Léman, fit construire le château de Thonon, dont le châtelain est cité dès 1285, et entoure de murailles l'ancienne agglomération qui s'était développée sous Pierre II autour du prieuré. Elle est agrandie en direction du lac vers 1295-1296 par la création de la ville neuve de Rives. Les travaux sont exécutés sous l'autorité du châtelain d'Allinges-Neuf, Aimon de Sestenay. Le port sera défendu par une maison forte et une tour circulaire et, en 1301, Thonon sera pourvu de franchises.[85] Un effort semblable est accompli à Evian. Le château et les franchises de cette ville, octroyées en 1265, dataient de Pierre II, mais Amédée V perfectionne l'enceinte et, en 1302-1303, il fait construire un nouveau quartier à l'est de l'ancien bourg, la ville neuve de la Touvière. En 1322 Galois de la Baume, bailli du Chablais et du Genevois, châtelain d'Evian et Féternes, restaure et complète les fortifications de Thonon.[86] De 1306 à 1309, Amédée V fait édifier le bourg fortifié d'Yvoire [87] en convertissant en place ceinte de murs l'ancien village de ce nom et il reconstruit le château qu'il venait d'acquérir des Compey. Comme sentinelle au bord du Léman, Yvoire succède dès lors au château de Rovorée dans la baie de Coudrée, placé sous la dépendance du seigneur de Faucigny et détruit en 1307 par le bailli du Chablais aux ordres du comte. Enfin, vers 1318, Amédée V perfectionne la forteresse de Rolle, située en face d'Yvoire sur la rive septentrionale du Léman, et élève la ville neuve avant de les donner à son neveu, Louis II de Savoie, seigneur de Vaud [88], qui deux années plus tôt s'était fait céder par Mermet de Blonay le molard de Vaulruz pour y construire un château et un bourg neuf.[89]

[82] F. Bernard, *Histoire de Montmélian...*, pp. 79-83 et 101-105, d'après les comptes de la châtellenie de Montmélian.
[83] F. Bernard, *op. cit.*, p. 81.
[84] Archives départementales de la Savoie, SA 22.
[85] L. Blondel, *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève*, pp. 380-385.
[86] L. Blondel, *op. cit.*, pp. 368-373.
[87] Yvoire, commune du canton de Douvaine, arrondissement de Thonon (Haute-Savoie).
[88] L. Blondel, *op. cit.*, pp. 405-410 et 425-428.
[89] F. Forel, *Chartes communales du Pays de Vaud*, pp. 51-54.

Les adversaires du comte de Savoie font bâtir eux aussi des châteaux et des villes neuves. Le château de Gaillard [90] est construit en 1304 au crêt de Panissières, au sud-est de Genève, sur l'initiative du comte Amédée II de Genève. Avec cette forteresse importante, qui dominait le cours de l'Arve, est créée une ville neuve. La place ne tarda pas à être prise par les troupes savoyardes, mais elle fut restituée à son fondateur.[91] A la même époque Hugues Dauphin, seigneur de Faucigny, élève la bâtie de Lullin [92], menace contre les possessions chablaisiennes de la Maison de Savoie. Hâtivement terminée en janvier 1305, cette construction, simplement en bois à l'origine, semble-t-il, est assiégée aussitôt et emportée par Edouard de Savoie, fils d'Amédée V. Elle est, dès 1305, reconstruite en matériau de pierre et le bourg de Lullin est clôturé par une palissade et des fossés.[93] Dès la fin du XIIIe siècle les Thoire-Villars édifient à Coppet [94] un château et un bourg neuf. La ville basse de Bonne en Faucigny, défendue par des murs, est fondée avant les franchises de 1310 au pied de la ville haute fortifiée, dont le nom est cité dès 1246.[95]

Avec le milieu du XIVe siècle se termine l'histoire des villes neuves fondées par les comtes de Savoie et les seigneurs voisins. Les plus récentes que nous connaissons par les textes sont situées en Pays de Vaud. Il s'agit de Palézieux, créée en 1344 par Humbert de Billens, et d'Echallens, construite en 1352 par Girard de Montfalcon, seigneur d'Orbe.[96]

Les textes ne donnent évidemment qu'une vue partielle de cette extraordinaire activité, de cette véritable éclosion, sous les nécessités militaires, de châteaux et de bourgs fortifiés. Le paysage, resté presque intégralement rural depuis les invasions barbares, commence à se transformer. Du début du XIIIe siècle à la première moitié du XIVe siècle des bourgs naissent nombreux, la campagne se parsème d'agglomérations. Ce sont les commencements, modestes encore, de la civilisation urbaine. Cette transformation s'accomplit sous l'impulsion réfléchie des comtes de Savoie et des dynastes voisins qui, pour des considérations stratégiques et économiques, choisissent les sites. Les lieux ont été déterminés de manière judicieuse puisque la plupart des villes neuves ont survécu. Deux d'entre elles, L'Hôpital, aujourd'hui Albertville, et Bonneville, sont même devenues à l'époque moderne centres d'intendances particulières puis sous-préfectures. Si les guerres, les sinistres, l'urbanisme ont modifié l'aspect de presque toutes les villes neuves médiévales, nous

[90] Gaillard, commune du canton d'Annemasse (Haute-Savoie).

[91] L. Blondel, *op. cit.*, pp. 88-93. P. Duparc, *Le comté de Genève IXe-XIVe siècles*, Genève, 1955, pp. 232-233 et 243.

[92] Lullin, commune du canton de Thonon.

[93] L. Blondel, *loc. cit.*, pp. 340-343. P. Duparc, *loc. cit.*, pp. 233-234.

[94] Coppet, district de Nyon, canton de Vaud.

[95] L. Blondel, *loc. cit.*, pp. 252-256 et 462. P. Lullin et C. Le Fort, *Recueil des franchises et lois municipales des principales villes de l'ancien diocèse de Genève*, dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XIII, 1863, pp. 161-173.

[96] F. Forel, *Chartes communales du Pays de Vaud*, pp. 77, 126-128.

pouvons cependant reconnaître à Yvoire et aux Marches des vestiges appréciables de leur état ancien. C'est en ces lieux que nous évoquons le mieux le souvenir d'Amédée V, de ce comte qui fut, avec son oncle Pierre II, l'un des plus grands princes de la Maison de Savoie, qui dirigea tant de prises de places fortes et fut, au milieu de tant de guerres, un constructeur et acquit en 1295 le château de Chambéry, y fixa le siège de son administration, mena à bien l'unification du comté de Savoie proprement dit, comme l'avait fait un demi-siècle plus tôt Pierre II pour le Pays de Vaud. Ces comtes bâtisseurs nous apparaissent, avec le recul du temps, comme les véritables organisateurs de l'Etat savoyard. Leurs successeurs, le comte Vert, le comte Rouge, Amédée VIII, ont conservé grâce aux chroniques de Savoie une plus constante renommée, mais leur gloire, qui fut réelle, les indéniables succès de leur politique, le développement même des arts sous leur mécénat, n'auraient pu s'épanouir sans la solide armature héritée de Pierre II et d'Amédée V, sans ces temps durs et sains où sont nées les villes neuves et où se sont unifiés sous la protection des places fortes les domaines savoyards.